

AFFAIRE N° 13

OBJET : AMENAGEMENT D'UNE VOIE D'ACCES AU C.E.S. ET AUX INSTALLATIONS
SPORTIVES DE LA MONTAGNE.
- APPROBATION DU D.C.E.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La création d'un C.E.S et d'un complexe sportif à LA MONTAGNE 8ème km a amené la Municipalité à prévoir son accès par l'aménagement d'une voie sur une longueur de 167 mètres. Les caractéristiques seront les suivantes :

- Emprise : 6,00 mètres
- Chaussée : 4,00 mètres
- 1 accotement : de 0 m 80
- 1 caniveau bétonné : de 1 m 20

L'étude du projet a été confiée à DELTA INGENIERIE. L'opération est estimée à : SEPT CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (750 000,00 F).

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 901 - Article 233-009 du B.P. 83.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le D.C.E. qui vous est présenté
- de m'autoriser à lancer l'Appel d'Offres et en cas d'appel infructueux à traiter par marché négocié avec l'entreprise ayant fait la meilleure proposition.

LE MAIRE - Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

* *

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le20.01.83.....